

Démocratie

ÉLECTIONS SÉNATORIALES : À L'OMBRE DU VIEUX MONDE EN FLEURS ?

Émeric Bréhier, Sébastien Roy

09/10/2020

Les élections sénatoriales qui ont eu lieu le 27 septembre 2020 parachèvent un cycle électoral marqué par les élections municipales de mars et juin derniers. Il eut été donc fort logique que les résultats de ces dernières soient directement le fruit de celles du printemps. La vérité est évidemment toujours plus complexe. Émeric Bréhier et Sébastien Roy livrent leur analyse pour l'Observatoire de la vie politique de la Fondation.

Chacun s'attendait à une bonne tenue de la majorité sénatoriale puisque Les Républicains (LR) et ses alliés, s'ils ont perdu des villes-centres des métropoles, ont surtout largement conservé les villes prises à la gauche en 2014. De même que l'on pouvait s'attendre à une légère progression de la gauche dans son ensemble, même si le Parti communiste avait perdu nombre de villes en Île-de-France, puisque les départements franciliens n'étaient pas soumis au renouvellement et que le Parti socialiste n'était pas parvenu à récupérer son retard issu des défaites de 2014 en dépit de quelques conquêtes bien réelles. Les écologistes devaient, eux, être les grands vainqueurs en remportant suffisamment de sénateurs pour pouvoir retrouver leur groupe disparu depuis le dernier renouvellement de septembre 2017. Évidemment, les grands perdants devaient être les « marcheurs » dont les dernières municipales n'avaient pas véritablement permis la consolidation, voire l'émergence, d'une implantation locale. Même si le bilan municipal pour le bloc présidentiel était bien moins mauvais que souvent décrit, il ne permettait pas au parti présidentiel de ne pas craindre pour la réélection de nombre de ses sénateurs dont le président du groupe.

Un renouvellement pour moitié

Rappelons, pour commencer, que le sénat est renouvelable par moitié et que le mandat sénatorial est de six ans. Cette année, il s'agissait de renouveler 172 des 178 sénateurs et sénatrices de la série 1 ; les six derniers, représentant les Français établis hors de France, devant faire l'objet d'une élection complémentaire ultérieure. Cette élection concernait ainsi les départements de l'Ain à

l'Indre puis du Bas-Rhin au Territoire de Belfort ainsi qu'en outre-mer, la Guyane, les îles Wallis et Futuna, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et la Polynésie française. Remémorez-nous également que, selon que les départements élisent jusque 2 sénateurs ou bien 3 et plus, le mode de scrutin diffère. Pour les premiers, il s'agit d'une élection au suffrage majoritaire où les tickets doivent être paritaires. À l'issue du premier tour, si un candidat obtient plus de 50% des suffrages exprimés, il est élu. Si tel n'est pas le cas, alors un second tour est organisé quelques heures plus tard, laissant ainsi le temps aux accords de désistement de se réaliser ou pas. Alors, le candidat, ou les candidats, arrivés en tête sont élus même sans majorité absolue. Pour ce renouvellement, c'était le cas dans 34 circonscriptions, soit 59 sièges. Pour les seconds, il s'agit d'une élection de liste à la proportionnelle à la plus forte moyenne et sans panachage ni vote préférentiel. Les listes devant être impérativement composées alternativement d'un candidat de chaque sexe. Pour ce renouvellement, ce mode de scrutin concerne 29 circonscriptions mais 113 sièges.

Les documents du Sénat permettent de disposer d'une photographie précise des candidatures. Pour les 59 sièges élus au scrutin majoritaire, on relève que 68 femmes sont titulaires sur les 247 tickets, soit 27,4%, contre 566 femmes présentes sur les listes dans les circonscriptions à la proportionnelle. Soit un total de 43,6% de candidates sur les 1453 candidats recensés. Seuls 2 ministres se sont représentés : l'un dans une circonscription majoritaire (Jean-Baptiste Lemoyne dans l'Yonne), l'autre dans une circonscription proportionnelle (Sébastien Lecornu dans l'Eure). Neuf députés (Gérard Manuel dans l'Aube, Valérie Boyer dans les Bouches-du-Rhône, Jean-Pierre Cubertaon en Dordogne, Antoine Herth dans le Bas-Rhin, Pascale Fontenel-Personne dans la Sarthe, Stéphane Demilly dans la Somme, Philippe Folliot dans le Tarn, Marie-France Lorho dans le Vaucluse, André Villiers dans l'Yonne) siégeant au Palais-Bourbon, ainsi que 3 députés européens (Sylvie Brunet dans les Bouches-du-Rhône, Virginie Joron dans le Bas-Rhin, Jérémy Decerle en Saône-et-Loire) ont tenté leur chance pour migrer au Palais du Luxembourg. Un président de Conseil régional (Renaud Muselier en Provence-Alpes-Côte d'Azur) en soutien à la liste LR des Bouches-du-Rhône et 10 de départements (Bouches-du-Rhône, Charente, Côtes-d'Armor, Drôme, Eure, Finistère, Gard, Deux-Sèvres, Somme, Vienne) ont également tenté l'aventure. Enfin, sur les 172 sénateurs sortants, 117 ont essayé de « rempiler », soit 68% des sortants. Quant à l'âge des candidats, il est bien avancé en moyenne puisque seuls 12,4% ont moins de quarante ans, 30,4% moins de cinquante ans et 39,5% de soixante à quatre-vingts ans. Pour mémoire, l'âge moyen des sénateurs avant ce renouvellement était de soixante-deux ans contre cinquante ans pour leurs collègues de l'Assemblée nationale.

Nom	Mandat	Collectivité	Étiquette	Résultat
Martine Vassal	Département	Bouches-du-Rhône	LR	0
François Bonneau	Département	Charente	DVD	1
Alain Cadec	Département	Côtes-d'Armor	LR	1
Marie-Pierre Mouton	Département	Drôme	LR	0
Pascal Lehongre	Département	Eure	LR	0
Nathalie Sarrabezolles	Département	Finistère	PS	0
Denis Bouad	Département	Gard	PS	1
Gilbert Favreau	Département	Deux-Sèvres	LR	1
Laurent Somon	Département	Somme	LR	1
Bruno Belin	Département	Vienne	LR	1
Renaud Muselier	Région	PACA	LR	0
Sylvie Brunet	Europe	Bouches-du-Rhône	UC	0
Virginie Joron	Europe	Bas-Rhin	RN	0
Jérémy Decerle	Europe	Saône-et-Loire	LREM	0
Gérard Manuel	Député	Aube	LR	0
Valérie Boyer	Députée	Bouches-du-Rhône	LR	1
Jean-Pierre Cubertafon	Député	Dordogne	MODEM	

Nom	Mandat	Collectivité	Étiquette	Résultat
Herth Antoine	Député	Bas-Rhin	LREM	0
Pascale Fontenel- Personne	Députée	Sarthe	LREM	0
Stéphane Demilly	Député	Somme	UDI	1
Philippe Folliot	Député	Tarn	LREM	1
Marie-France Lorho	Députée	Vaucluse	NI-DLF	0
André Villiers	Député	Yonne	UDI	0
Sébastien Lecornu	Ministre	Eure	LREM	1
Jean-Baptiste Lemoyne	Ministre	Yonne	LREM	1

Des enjeux différents pour chacun des groupes

Quels étaient les rapports de force au sein du Sénat avant ce renouvellement partiel ? Les sept groupes concernés par celui-ci étaient dans des positions différentes.

LR, premier groupe de la Haute Assemblée, comptait 143 élus dont 75 renouvelables, soit 52,4% de son effectif. Les résultats des municipales pouvaient lui faire craindre quelques pertes éparses (dans les Bouches-du-Rhône ou en Gironde) mais sans doute compensées par quelques gains compte tenu de la bonne résistance de la droite lors des dernières municipales. Il y avait néanmoins un enjeu pour le président du groupe, Bruno Retailleau, non pas sur son élection en Vendée, mais sur sa capacité politique à conduire son parti à une victoire sénatoriale, dans la perspective de sa participation au "départage" des candidats de la droite pour la prochaine échéance présidentielle.

Le groupe Socialistes et apparentés, avec 71 sièges, est le premier groupe d'opposition à la majorité sénatoriale et, à ce titre, préside la commission des finances. Avec 35 sièges

renouvelables (soit 49,3% de son effectif), l'enjeu était multiple pour le président Patrick Kanner : d'abord assurer cette place de premier groupe d'opposition à la majorité sénatoriale, ensuite renforcer ses effectifs en évitant de nouveaux départs pour le groupe LREM et apparaître ainsi, toujours, comme l'aimant de la gauche, à tout le moins sénatoriale.

L'Union centriste, partie prenante de la majorité sénatoriale avec 51 sièges dont 24 renouvelables (47,1%), se devait de demeurer un pôle attractif pour des sénateurs parfois tentés par un soutien au gouvernement mais attirés par les avantages d'une participation à un bloc majoritaire sénatorial autour du président de la Chambre haute dont le moins que l'on puisse dire est qu'il n'est pas tendre avec le président de la République.

La République en marche (LREM) était dans une position plus que délicate à la veille des sénatoriales. Fort de seulement 23 sénateurs, 10 d'entre eux (43,5%) étaient renouvelables, dont certains en position *a priori* fort délicate : François Patriat en Côte-d'Or, Jean-Baptiste Lemoyne dans l'Yonne après son pas de deux à Biarritz, Françoise Cartron en Gironde, mais aussi Bernard Buis dans la Drôme, entre autres. Sans oublier celles et ceux qui avaient fait le choix de ne pas se représenter comme Bernard Cazeau en Dordogne ou Claude Haut (suite au refus de la Préfecture d'enregistrer sa liste en application du code électoral, refus confirmé par le tribunal administratif...). Il s'agissait donc de parvenir à dépasser des municipales décevantes pour le bloc présidentiel en s'appuyant sur les atouts personnels des candidats, de jouer sur les divisions des droites comme des gauches localement, tout en sachant que dans certains départements les soutiens du bloc présidentiel n'étaient pas parvenus à s'accorder, laissant ainsi craindre des pertes sèches.

Pour RDSE, plus vieux groupe sénatorial, la situation était d'ores et déjà critique : fort de 23 sièges, 56,5% d'entre eux étaient renouvelables, souvent dans des positions peu confortables. Il en allait presque de la survie de ce groupe parlementaire où la liberté de vote est de mise et où les tentatives de « débauchage » au profit du groupe présidentiel ou de l'Union centriste ne furent pas rares.

Le groupe Communiste, républicain et citoyen était plus serein puisque seuls 3 de ses 16 sièges étaient renouvelables. Et, en dépit de quelques pertes lors des municipales dans les départements renouvelables, sa stratégie d'union des gauches dans quelques départements (les Bouches-du-Rhône ou la Dordogne) pouvait laisser entrevoir quelques espoirs de gains. Le véritable défi pour le groupe sera assurément plus grand lors du prochain renouvellement.

Le groupe des Indépendants était également sur la corde raide puisque 7 de ses 14 sénateurs

étaient renouvelables avec les mêmes tensions que pour leurs collègues du RDSE.

Enfin, 4 des 6 sénateurs réunis administrativement et ne figurant dans aucun des autres groupes étaient soumis à réélection dont le seul sénateur RN, Stéphane Ravier dans les Bouches-du-Rhône.

Des résultats en deux temps

Comme toujours, les résultats, finalement, en ce qui concerne les sénatoriales, laissent apparaître des évolutions relativement mineures. Ce qui n'empêche pas que certaines d'entre elles puissent être porteuses de réalignement de planètes en différents domaines. Ajoutons également que les résultats tels que communiqués par les différentes préfectures peuvent s'avérer légèrement différents de ceux concernant la composition des groupes parlementaires. En effet, les rattachements des sénateurs aux groupes répondent à des logiques moins partisans qu'à l'Assemblée nationale. Ceci a toujours été une donnée propre à la vie de la Haute Assemblée. Elle l'est plus encore à l'heure où la structuration de la vie politique est bien moins prégnante aujourd'hui que par le passé, c'est-à-dire depuis l'élection présidentielle de 2017. Chacun se souvient que lors du renouvellement précédent, en septembre 2017, la déception des « marcheurs » avait été grande tant les résultats avaient été bien loin des ambitions originelles, aussi bien en ce qui concernait les résultats électoraux eux-mêmes que la capacité d'attraction du nouveau groupe sénatorial. Le « en même temps » présidentiel n'avait pas trouvé au Sénat, contrairement à ce que l'on pouvait attendre, un terrain de jeu favorable. C'est pourquoi, lorsque l'on analyse les résultats de ce renouvellement sénatorial, il convient de procéder en deux temps. D'abord ceux présentés le dimanche soir de l'élection. Ensuite ceux à l'issue de la composition des groupes rendus officiels le lundi 5 octobre 2020 au soir.

À l'issue des opérations électorales du 27 septembre dernier :

– les sénateurs élus sous l'étiquette CRCE sont au nombre de 4 : Céline Brulin en Seine-Maritime qui était sortante, mais aussi Marie-Claude Varailles en Dordogne élue dans le cadre d'une Union de la gauche, Gérard Lahellec dans les Côtes-d'Armor (à la place de Christine Prunaud qui ne se représentait pas) et Jérémie Bacchi dans les Bouches-du-Rhône, là aussi dans le cadre d'une liste d'une large union. Le PC sort, donc, légèrement renforcé puisqu'il obtient 4 sièges contre 3 sortants. Même s'il perd 1 siège dans le Var (Pierre-Yves Collombat qui ne se représentait pas) ;

– le Parti socialiste ne sort pas renforcé puisque, toujours à partir des chiffres préfectoraux, alors qu'il avait 35 sénateurs sortants, il n'en dispose plus que de 31. En quelque sorte, derrière l'arbre de

la stabilité point la forêt de la fragilité, avec des pertes en Charente, dans le Doubs, dans l'Ille-et-Vilaine, l'Aisne, les Alpes-Maritimes, en Seine-Maritime, dans le Tarn, le Finistère, etc. Mais il récupère le siège de Charente-Maritime avec Mickaël Vallet, en Haute-Garonne avec Émilienne Poumirol, dans l'Hérault avec Hussein Bourgi, dans le Var avec André Guiol, dans le Vaucluse avec Lucien Stanzione, dans la Haute-Vienne avec Christian Redon-Sarrazy, dans la Somme avec Rémi Cardon, qui devient à vingt-six ans le plus jeune sénateur de l'histoire de la V^e République. Toutefois, si on regarde dans le détail, les bouleversements sont plus profonds et le Parti socialiste, en raison d'alliés turbulents, ne fait pas le plein. Si l'on regarde de plus près, ce solde de -4 ne montre pas de profonds mouvements car il est le produit de 10 sièges de sortants perdus ou laissés à des partenaires et de 6 sièges conquis. Sur les 10 sièges, 3 ont été pris par les Verts dans le cadre des accords : dans les Bouches-du-Rhône, l'Ille-et-Vilaine et le Bas-Rhin. Quant aux 7 autres, 1 est perdu au profit du Modem et 6 le sont face à la droite : 3 LR, 1 Union des centres et 2 divers droite. On notera d'ailleurs que pour le siège de la Seine-Maritime c'est bien l'accord avorté avec EELV qui permet à LR de prendre le siège. On notera aussi que le Parti socialiste gagne 1 siège dans l'Hérault où la victoire de Montpellier aura sûrement été utile à Hussein Bourgi, mais aussi dans le Vaucluse où Lucien Stanzione arrache le siège à LREM et en Haute-Garonne où le Parti socialiste conquiert 1 siège sur le RDSE - RDSE à qui le Parti socialiste rafle 2 autres sièges de sénateur dans la Creuse et la Haute-Vienne. Malgré ses 6 sièges, on peut aussi considérer que l'indiscipline des alliés verts aura coûté un siège au Parti socialiste dans les Deux-Sèvres, dans la Seine-Maritime donc, mais aussi dans le Doubs où la division Parti socialiste / Génération.s, soutenu par EELV, conduit à une perte sèche au profit de la droite. À l'issue du renouvellement, sans ces manques de discipline internes à la gauche, celle-ci aurait pu se retrouver avec 48 sénateurs élus ou réélus contre 38 auparavant. Au final elle n'en compte le 27 septembre dernier au soir que 44.

La question est bien donc posée au Parti socialiste qui se retrouve face à des alliés farouchement attachés à leur autonomie et que la direction nationale des Verts, lorsqu'elle le souhaite, est incapable de faire rentrer dans le rang. Les résultats sont ici directement le fruit du cycle municipal de 2020, mais également de celui des dernières départementales et régionales de 2015 qui n'avaient à l'évidence pas été un bon cru pour la gauche en général et le Parti socialiste en particulier. Ainsi, donc, à l'issue du cycle électoral municipal, le Parti socialiste s'est retrouvé dans les grands centres urbains en concurrence avec les Verts mais aussi avec LREM dont l'électorat demeure toujours plus conséquent dans les métropoles. Le mode de scrutin des sénatoriales aura fait le reste. À trois concurrents pour le même siège, la droite sort victorieuse.

- les Verts là où on les attendait, en ville ! EELV conquiert 6 sièges : 2 dans le Rhône, 1 dans le Bas-Rhin, 1 en Gironde, 1 dans l'Ille-et-Vilaine et, enfin, 1 dans les Bouches-du-Rhône. Encore une fois, si

ses six conquêtes correspondent à leur poussée électorale aux municipales, la moitié d'entre elles sont directement imputables à une alliance, à tout le moins, avec le Parti socialiste. EELV pourrait donc remercier les socialistes d'avoir joué plus collectif qu'eux ;

– le RDSE est le grand brûlé de ces élections du 27 septembre dernier. Leurs sortants sont ainsi défaits ou ne se représentaient pas dans les Bouches-du-Rhône (2 de Force 13 de Guérini), le Cantal, le Gers, le Tarn-et-Garonne, les Alpes-de-Haute-Provence, en Haute-Corse, en Haute-Garonne, en Haute-Vienne et à Saint-Martin. Finalement, sur les 14 sièges renouvelables de sénateurs membres du groupe, seuls 3 ont été renouvelés ;

– le groupe En marche au soir de l'élection s'en sort bien mieux que les municipales ne pouvaient le laisser présager. Bien entendu, quelques-uns ne se représentaient pas : Bernard Cazeau en Dordogne, Claude Haut dans le Vaucluse, Antoine Karam en Guyane. D'autres mordent la poussière : Agnès Constant dans l'Hérault, Françoise Cartron en Gironde. Par contre, François Patriat parvient, à l'encontre de nombreux pronostics, à être réélu en Côte-d'Or, ainsi que Jean-Baptiste Lemoyne dans l'Yonne, Bernard Buis dans la Drôme, Patricia Schillinger dans le Haut-Rhin, Georges Patient en Guyane et Sébastien Lecornu dans l'Eure (même si celui-ci échoue dans son département à faire élire ses suivants de liste, ce qui fragilise sa tentative de faire du Sénat son prochain objectif politique). On relèvera également l'élection dans le Finistère de Nadège Havet, qui était la deuxième de la liste conduite par le sortant Michel Canevet (MoDem mais membre du groupe Union centriste). Finalement, donc, 3 de chute pour LREM. L'essentiel est sauvé, mais de là à affirmer que ces quelques victoires symbolisent le soutien des élus locaux à la politique gouvernementale il y a un (grand) pas que seul un responsable du parti présidentiel peut s'autoriser à franchir ;

– 7 des sénateurs du groupe des Indépendants présidé par Claude Malhuret remettaient leur mandat en jeu. Michel Amiel dans les Bouches-du-Rhône (qui avait quitté LREM suite au 49-3 et a retrouvé son fauteuil de maire des Pennes-Mirabeau), Jérôme Bignon dans la Somme et Alain Fouché dans la Vienne ne se représentaient pas. Robert Laufoaulu de Wallis a été battu. Seuls Claude Malhuret (Allier), Daniel Chasseing (Corrèze) et Alain Marc (Aveyron) ont été réélus. Toutefois, des sénateurs élus ou réélus et précédemment membres du groupe UC pourraient éventuellement les rejoindre, par exemple Pierre Médevielle (UDI) de Haute-Garonne, ou bien Ludovic Hays (UDI), deuxième sur la liste de Patricia Schillinger (LREM) dans le Haut-Rhin ;

– le groupe Union centriste voyait 24 de ses 51 membres remettre leur mandat en jeu. Seul Stéphane Cardenas dans le Gard est battu. Tous les autres sénateurs issus du groupe Union centriste et se représentant ont été réélus. Toutefois, certains d'entre eux l'ont été avec des étiquettes ou sur des listes pouvant laisser ouverte la possibilité d'un changement d'affiliation

parlementaire. Ainsi de Pierre Médevielle en Haute-Garonne, de Jean-François Longeot dans le Doubs, d'Alain Cazabonne (MoDem) en Gironde, de Michel Canevet (MoDem) dans le Finistère. Certains sont élus pour la première fois, soit en prenant la suite de sénateurs ne se représentant pas, soit réussissant à battre un sortant comme Philippe Folliot, député, dans le Tarn. En tout état de cause, le groupe d'Hervé Marseille, partie prenante de la majorité sénatoriale, loin d'être en difficulté, devrait sortir renforcé de ces élections sénatoriales, y compris dans son rôle pivot entre une opposition de droite et des courants politiques plus enclins à la discussion avec la majorité présidentielle ;

- les LR, eux, ont su profiter de leurs bonnes élections municipales dans les villes de moins de 50 000 habitants et singulièrement dans les aires urbaines non métropolitaines. Dès lors, en une espèce de trompe-l'œil, les dirigeants du parti de Christian Jacob peuvent revendiquer *a posteriori* une victoire aux élections municipales puisque les grands électeurs de ces sénatoriales sont, effectivement, dans leur immense majorité issus des conseils municipaux. Derrière la stabilité numérique à partir des chiffres des préfectures se cache ainsi assurément un accroissement des effectifs du groupe (qui rassemble outre les membres, des apparentés et des rattachés). Ainsi de Stéphane Le Rudulier élu sur la liste de la droite unie dans les Bouches-du-Rhône et DVD, de Stéphane Sautarel dans le Cantal, de Kristina Pluchet élue dans l'Eure sur la liste d'union des droites contre celle conduite par Sébastien Lecornu, de Sabine Drexler, dans le Haut-Rhin, de Cédric Vial en Savoie...

171

171

PC	3		PC	4	
PS	35		PS	31	
EELV	0		EELV	6	
DVG	0	38	DVG	3	44

RDSE	14	14	RDSE	3	3
RASNAG	3	3	RASNAG	1	1

LREM	10		LREM	7	
MODEM	0		MODEM	2	
AGIR	0	10	AGIR	3	12

Centre	30		Centre	35	
LR	75	105	LR	74	109

RN Ext Droite	1	1	RN Ext Droite	1	1
----------------------	---	---	----------------------	---	---

Régionaliste	0	0	Régionaliste	1	1
---------------------	---	---	---------------------	---	---

La composition des groupes, le véritable juge de paix ?

L'appartenance à un groupe politique n'est pas une obligation. Elle permet néanmoins de pouvoir s'appuyer, dans son travail parlementaire, sur les moyens alloués par la Chambre haute à chacun

des groupes. Rappelons ici que les groupes se constituent ou se reconstituent à chaque renouvellement sénatorial. Leur formation et leur reconnaissance sont subordonnées à deux conditions cumulatives : un effectif minimum de dix membres ; une déclaration politique signée de ses membres formulant les objectifs et moyens de la politique préconisée par le groupe. Trois possibilités s'offrent aux sénateurs dans leur adhésion à un groupe. Ils peuvent être membres à part entière en raison d'une « profonde communauté d'idées, avec pour corollaire une certaine discipline, dont la rigueur varie selon les groupes » ; ils peuvent n'être qu'apparentés, auquel cas le respect de la position commune du groupe est moins prégnant ; enfin, ils peuvent n'être que « rattachés » ce qui n'implique alors qu'un « simple accord de tendance et qui vise surtout à procurer au sénateur rattaché des facilités de travail ». Chaque groupe se voit attribuer une subvention annuelle prenant en compte le nombre de membres, rattachés ou apparentés. Chacun des groupes est constitué sous forme d'association et doit transmettre au président du Sénat ses comptes de l'année avant le 30 avril. Ceux-ci sont rendus publics sur le site du Sénat.

La composition des groupes a donc fait l'objet d'intenses échanges entre sénateurs. Évidemment, pas entre tous. Les sénateurs élus sous l'étiquette Les Républicains, socialistes ou communistes n'ont pas hésité bien longtemps. Les votes de la semaine dernière en faveur de la présidence du Sénat en ont porté la trace. Ainsi le président du Groupe socialiste, écologiste et républicain, Patrick Kanner, a-t-il fait le plein des voix de son groupe, c'est-à-dire 65 voix. Soit 6 de moins qu'avant le renouvellement de fin septembre. De même que la candidate présentée Éliane Assassi a obtenu les 15 voix issues de son groupe CRCE. Quant à Guillaume Gontard, le nouveau président « surprise » du groupe créé suite à l'élection de sénatrices et sénateurs issus ou proches d'EELV, il a, avec 13 voix, réussi à démontrer, symboliquement, l'existence politique de ce nouvel acteur de la vie parlementaire à la Chambre haute. La chose était moins, bien moins, entendue pour nombre de sénateurs élus sur des étiquettes DVG, DVD ou issus des mouvances centristes, membres ou non du bloc présidentiel. Comment allait s'effectuer la répartition de ces derniers entre le RDSE, les Indépendants, La République en marche, l'Union centriste d'Hervé Marseille ?

			2011	2014	2017	2020
Groupe Les Républicains	LR	Membres	132	145	127	121
		Apparenté·e·s			7	14
		Rattaché·e·s			9	13
		Total	132	145	143	148
Groupe Union centriste	UC	Membres	31	38	43	48
		Apparenté·e·s			6	5
		Rattaché·e·s			2	1
		Total	31	38	51	54
Groupe République et territoires	RT	Membres			12	11
		Apparenté·e·s			1	1
		Rattaché·e·s				1
		Total	0	0	13	13
Groupe La République en marche	LREM	Membres			21	23
		Apparenté·e·s			2	
		Rattaché·e·s				
		Total	0	0	23	23
Groupe Rassemblement démocratique et territoires	RDSE	Membres	17	12	22	15
		Apparenté·e·s			2	
		Rattaché·e·s				
		Total	17	12	24	15
Groupe socialiste et républicain	SOCR	Membres	130	113	69	64
		Apparenté·e·s			2	1
		Rattaché·e·s				
		Total	130	113	71	65
Groupe écologiste	Écologiste	Membres		10		12
		Apparenté·e·s				
		Rattaché·e·s				
		Total	0	10	0	12
Groupe Communiste républicain citoyen et écologiste	CRCE	Membres	21	18	12	15
		Apparenté·e·s			4	
		Rattaché·e·s				
		Total	21	18	16	15
Non-inscrits	NI	Membres	7	12	6	3
		Apparenté·e·s				
		Rattaché·e·s				
		Total	7	12	6	3

Quelques jours après la réélection du « père tranquille » du Sénat, Gérard Larcher, la composition des groupes a donc été dévoilée. Si les grands équilibres ne sont pas modifiés, conformément aux résultats électoraux, il n'empêche que des évolutions sont à relever.

D'abord, la progression, modeste mais réelle, du groupe présidé par Bruno Retailleau. Le groupe Les Républicains compte désormais 148 sénateurs, soit plus du double du second groupe de la Haute Assemblée. Toutefois, derrière cette augmentation bien réelle, il convient de noter que le nombre « d'apparentés » passe de 7 à 14, de même que les « rattachés » de 9 à 13. La croissance est donc bien là mais cache une hétérogénéité plus grande qu'auparavant. Toutefois, cela démontre la capacité d'attraction de ce groupe dont est issu le président du Sénat.

Le groupe Union centriste, lui aussi, progresse avec 3 sénateurs supplémentaires dont seul 1 n'est que « rattaché ». Si les groupes RDSE et Indépendants parviennent à sauver leur existence, le premier voit ses effectifs fondre à 15 (contre 24) et le second demeurer stable à 13.

Autre stabilité, mais qui aux yeux des « marcheurs » signe comme une victoire : la stabilité à 23 du groupe soutenant la politique du président de la République, même si l'évolution de sa dénomination « Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants » signifie bien le souhait stratégique d'élargissement de son assise. Vœu demeuré à cet instant au stade de l'incantation. Et si les résultats électoraux du 27 septembre 2020 ont été un vif soulagement pour nombre des « marcheurs », force est de constater que la volonté d'ouverture telle que présentée, notamment par Sébastien Lecornu, n'a pas rencontré beaucoup d'échos, surtout auprès de sénateurs membres de RDSE et des Indépendants. Le Sénat demeure réfractaire aux stratégies politiques élyséennes. La mise en œuvre d'une coalition des forces soutenant le président de la République n'a pas trouvé de concrétisation au Palais Médicis. Pas à ce stade, à tout le moins. Ainsi, par exemple, le sénateur Médevielle passe-t-il de l'UC aux Indépendants lorsque la nouvelle sénatrice du Finistère, Nadège Havet, rejoint le nouveau groupe RDPI, et que sa tête de liste, Michel Canevet, lui, se retrouve à l'Union centriste.

Quant au groupe CRCE, il voit son nombre de parlementaires passer de 16 à 15, en dépit de son gain d'un siège. Résultat logique de la création du groupe Écologistes – Solidarité et territoires fort de 12 membres dont 2 étaient auparavant membres du groupe présidé par la sénatrice Éliane Assassi.

Reste le groupe socialiste, écologiste et républicain qui, avec 65 sénateurs, a vu ses effectifs fondre de 6 unités. En trois renouvellements, le groupe présidé par Patrick Kanner a donc vu ses

effectifs diminuer de moitié – logiquement, suite au terrible cycle électoral municipal de 2014 et le cycle de 2020 satisfaisant, certes, mais ne s’achevant pas sur une reconquête massive des villes perdues en mars 2014. Et les résultats des dernières municipales ne laissent pas augurer de remontées spectaculaires lors du prochain renouvellement sauf, éventuellement, à ce que les stratégies d’union l’emportent dans l’esprit de leurs partenaires et que les prochaines élections départementales et régionales aboutissent à des reconquêtes de départements, à tout le moins.

Finalement, que retenir de ces élections sénatoriales ? D’abord que « l’ancien monde » continue à tenir, et d’une main ferme, la Chambre haute. Les Républicains, avec 148 sénateurs sur 348, demeurent plus que jamais le groupe le plus important et de loin puisque le second, toujours du « vieux monde », le groupe socialiste, écologiste et républicain, totalise toujours, malgré tout, 65 sénateurs. Qu’ensuite, « le nouveau monde » a par deux fois échoué à élargir son audience sénatoriale ne parvenant pas, à l’issue de ce dernier renouvellement, à bâtir, à ce stade, une coalition du bloc présidentiel. Enfin, car si « le vieux monde » résiste, à gauche, il lui a néanmoins fait la courte échelle : les non-gains, ou parfois les pertes, du groupe présidé par le sénateur socialiste du Nord Patrick Kanner l’ont été en faveur des écologistes qui ont ainsi pu faire leur retour dans la vie parlementaire sénatoriale.